

(161,957 votants et 188,051 inscrits). Dans sa circulaire aux électeurs (22 mars 1848), il disait vouloir « une république radicale largement populaire, mais aussi modérée, libérale, pure de toute réaction violente. » Il appartint au comité de la guerre et vota souvent avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et l'on trouverait sans doute l'explication de cet échec dans sa circulaire du 17 mars 1849, comme candidat à cette Assemblée : « Pendant la longue et laborieuse session de l'Assemblée constituante, je me suis fait une loi de consacrer toutes mes journées aux intérêts généraux, et de n'en distraire aucune pour la satisfaction de mes intérêts personnels. J'ai assisté à toutes les séances, j'ai pris part à tous les scrutins. Dans les bureaux, dans les comités, dans les commissions dont je fus membre, j'ai travaillé, en dehors de tout esprit de parti, au triomphe des idées utiles. Pour accomplir loyalement cette tâche, j'ai compris que c'était pour moi un impérieux devoir de conserver toute mon indépendance : aussi je n'ai rien demandé aux ministres, même quand j'avais d'anciens amis au pouvoir, et jamais on ne m'a vu, dans les antichambres des chefs de bureau des ministères, compromettre en ma personne la dignité de la représentation nationale. Mais si je me suis toujours refusé à solliciter des faveurs, je n'ai jamais hésité à réclamer contre des injustices : j'avais le droit alors de me montrer exigeant, et les destitutions imméritées que je suis parvenu à empêcher ne sont pas mon moindre titre à vos suffrages. » M. Leblond revint en 1850 se fixer à Dunkerque, où il a été à plusieurs reprises conseiller municipal, et maire de 1878 à 1884.

LEBLOND (GASPARD-MICHEL), député au Corps législatif en l'an VIII, né à Caen (Calvados) le 24 novembre 1738, mort à Laigle (Oise) le 17 juin 1809, entra dans les ordres et, en 1772, fut adjoint à l'abbé de Vermont, bibliothécaire du collège Mazarin. Quelques travaux d'archéologie et de numismatique lui ouvrirent, la même année, les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1789, il devint membre de la commission chargée de dépouiller les archives et de dresser l'inventaire des bibliothèques des couvents supprimés. Nommé conservateur de la Bibliothèque Mazarine en 1791, compris dans la nouvelle organisation de l'Institut (1796), il fut élu par le Sénat conservateur, le 4 nivôse an VIII, député au nouveau Corps législatif. Il donna sa démission de député le 16 frimaire an X, puis de bibliothécaire, et se retira dans l'Oise, à Laigle, pour se livrer plus librement à ses travaux historiques. L'abbé Leblond a publié : *Observations sur les médailles du cabinet de M. Pellerin* (1771); il a édité : *Description des pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans* (1780), et a écrit un grand nombre d'articles dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, dans le *Recueil de l'Institut* et le *Journal de Paris*, etc. Quelques jours avant sa mort, il anéantit ses manuscrits.

LEBLOND (DÉSIRÉ-MÉPÉRIC), représentant en 1848, en 1871, député de 1876 à 1879, sénateur de 1879 à 1886, né à Paris le 9 mai 1812, mort à Paris le 21 juillet 1886, fils d'un ancien conseiller à la cour de Paris, se fit recevoir avocat et exerça cette profession avec succès. Inscrit au barreau de Paris en 1833, secrétaire de Merlin (de Douai), il ne tarda pas à se distinguer personnellement par sa science et par son talent. D'opinions libérales et démocratiques, il plaida pour des sociétés ouvrières, pour des journaux républicains, entre autres pour *l'Atelier*, et fut mêlé, sous Louis-Philippe, à toutes les luttes du parti avancé. La révolution de 1848, à laquelle il applaudit, le fit substituer du procureur général près la cour d'appel de Paris. Mais il résigna ces fonctions dès qu'il eut été élu (23 avril) représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 9, par 48,540 voix (93,164 inscrits). Il prit place au centre, soutint la politique suivie par le général Cavaignac au pouvoir, fit partie du comité du travail, et vota beaucoup plus souvent avec la droite qu'avec la gauche : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre la mise en accusation du président et de ses ministres. Au cours du débat sur la Constitution, M. Leblond avait présenté, concurremment avec l'amendement Grévy relatif à l'institution de la présidence, une rédaction ainsi conçue : « Le président de la République est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. » Il le défendit en ces termes : ... « La question a été envisagée sous un triple aspect. Les uns viennent vous dire : Il ne faut pas de président de la République : il faut un magistrat amovible, pas même temporaire, en ce sens qu'il n'aura pas la durée pour lui, un magistrat que vous pourrez révoquer le lendemain du jour où vous l'aurez investi de ses fonctions. D'autres vous disent au contraire : Il faut un président qui ait une autorité considérable, un président qui puisse dominer le pays, et, pour arriver à ce résultat, il faut que ce président, représentant à quelques égards la royauté déchue, soit nommé par le pays lui-même. Entre ces deux opinions se place un système moyen, et celui-ci consiste à faire nommer le président de la République par l'Assemblée. Pour que votre œuvre soit complète, il faut que toute l'autorité du pays se résume dans une assemblée unique, pour consacrer le principe de la division du pouvoir, pour confier à un magistrat, à un président de la République, les fonctions exécutives. Voilà comment je comprends, sous la démocratie pure, l'organisation du pouvoir exécutif. » L'amendement Leblond, auquel se rallia M. Flocon, fut repoussé par 602 voix contre 211. Non réélu à l'Assemblée législative, M. Leblond, qui avait fait très peu d'opposition, dans les derniers temps de la Constituante, au gouvernement présidentiel, reprit sa place au barreau, fut élu, sous l'Empire, membre du conseil de l'ordre, et fit partie du conseil de surveillance du journal le *Siccle*, dont il prit la direction politique à la mort de M. Havin. Plusieurs fois candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Marne, il échoua, le 22 juin 1857, avec 731 voix seulement contre

23,112 à l'élu officiel M. Parchappe; le 1^{er} juin 1863, avec 4,143 voix contre 24,305 au député sortant; le 24 février 1866, avec 7,261 voix contre 13,037 à l'élu officiel, M. Charles Perrier (il s'agissait de remplacer M. Parchappe, dé-cédé); enfin, le 24 mai 1869, avec 8,627 voix contre 22,272 au député sortant, M. Perrier, réélu. Nommé procureur général près la cour d'appel de Paris le 5 septembre 1870, M. Leblond conclut aux poursuites contre les chefs de l'insurrection du 31 octobre. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 8, par 54,960 voix (68,852 votants, 112,180 inscrits.) Il donna alors sa démission de magistrat, en dépit des instances de M. Thiers, siégea dans la gauche républicaine, dont il devint le président, et se prononça : *pour* la paix, *contre* le pouvoir constituant, *pour* le retour à Paris, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, la loi des maires, l'état de siège, etc.; *contre* le ministère de Broglie et *pour* toutes les mesures qui aboutirent à la Constitution du 25 février 1875. Le 30 janvier 1876, M. Leblond réunit comme candidat au Sénat, dans la Marne, sans être élu, 331 voix sur 752 votants. Il se présenta avec plus de succès aux élections législatives du 20 février suivant, et fut élu député de la 1^{re} circonscription de Reims par 12,188 voix (15,099 votants, 21,127 inscrits), contre 1,884 à M. Barbat. Il reprit sa place à la tête du même groupe, et, le 2 mai 1877, il déposa, au nom de la nouvelle majorité, une demande d'interpellation qui visait les « menées ultramontaines » : cette interpellation donna lieu à une discussion des plus vives, terminée par le vote d'un ordre du jour invitant le gouvernement à une action énergique. Peu de jours après, le maréchal de Mac-Mahon renversait le cabinet Jules Simon pour donner sa confiance à un ministère Fourtoul-de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 13,569 voix (18,271 votants, 23,946 inscrits), contre 4,498 au général Susbelle, candidat officiel et monarchiste, M. Leblond suivit la même ligne politique que précédemment. Il déposa une proposition tendant à apporter au règlement de la Chambre des modifications qui eurent l'agrément de la majorité. Partisan du ministère Dufaure, il se prononça toutefois pour l'adoption d'une politique plus accentuée, et fut délégué auprès du chef du cabinet par ses collègues pour tâcher d'obtenir de lui la réalisation de quelques réformes. Le 5 janvier 1879, il fut élu sénateur de la Marne par 484 voix sur 742 votants. (M. Diancourt le remplaça à la Chambre le 20 avril suivant.) Au Sénat, comme à la Chambre, M. Leblond défendit les idées républicaines modérées. Il se prononça *pour* l'article 7, *pour* l'application des lois aux congrégations non autorisées, *pour* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, *pour* la modification du serment judiciaire, *pour* la réforme du personnel de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, et *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin.

LEBOBE (AUGUSTE-STANISLAS), député de 1842 à 1846, né à Couilly (Seine-et-Marne) le 19 décembre 1790, mort à Couilly le 9 avril 1858, entrepreneur de bâtiments à Paris, président du tribunal de commerce de la Seine, fut élu, le 9 juillet 1842, député du 2^e collège de Seine-et-Marne (Meaux), par 424 voix (819 votants, 886 inscrits), contre 389 à M. Portalis, député sortant. Il s'était présenté à ses électeurs comme candidat indépendant; mais, entre

à la Chambre, il siégea au milieu des ministériels et vota avec eux, notamment *pour* l'indemnité Pritchard. Les élections du 1^{er} août 1846 lui furent défavorables; il échoua, dans le même collège électoral, avec 446 voix contre 459 à l'élu, M. Oscar de La Fayette.

LEBŒUF (NICOLAS-JOSEPH, CHEVALIER), député en 1791, né à Vassy (Haute-Marne) le 17 mars 1753, mort à Orléans (Loiret) le 2 janvier 1811, était administrateur du département du Loiret, lorsqu'il fut élu, le 6 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 7^e sur 9, par 196 voix sur 312 votants. Il vota avec la majorité réformatrice. Devenu, après le coup d'Etat de brumaire, juge au tribunal d'appel du Loiret (20 floréal an VIII), il reçut, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur, et fut créé chevalier de l'Empire le 20 août 1809.

LEBŒUF (EDMOND), sénateur du second Empire et ministre, né à Paris le 5 décembre 1809, mort au château du Moncel-en-Trun près d'Argentan (Orne) le 7 juin 1888, entra à dix-neuf ans à l'Ecole polytechnique, contribua à la prise de la caserne de Babylone lors du renversement de Charles X, fut décoré de juillet, et, sous-lieutenant d'artillerie (6 août 1830), alla passer deux années à l'Ecole d'application de Metz d'où il sortit avec le n^o 1. Lieutenant en premier en 1833, capitaine en second en 1837, il fut envoyé en Algérie, prit part au siège de Constantine où il fut décoré, au combat de l'Oned-Lalleg, et aux expéditions de Médéah et de Milianah où il fut cité deux fois à l'ordre du jour et gagna la croix d'officier. Capitaine en premier (1841), chef d'escadron en 1846, il revint en France, exerça (avril 1848-octobre 1850) le commandement en second de l'Ecole polytechnique, et fut nommé lieutenant-colonel en 1860 et colonel en 1862. Deux ans après, il partait pour la Crimée en qualité de chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient. Général de brigade le 24 novembre 1854, il commanda (1855) l'artillerie du 1^{er} corps chargé des travaux du siège de Sébastopol, fut promu commandeur de la Légion d'honneur et cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée. En 1856, il fut placé à la tête de l'artillerie de la garde, et, la même année, attaché à l'ambassade extraordinaire de M. de Morny en Russie. A son retour à Paris, il fut élevé au grade de général de division (1857). Lorsqu'en 1859 éclata la guerre d'Italie, le général Lebœuf reçut le commandement en chef de l'artillerie, qu'il exerça pendant toute la campagne. Il contribua puissamment au succès de la bataille de Solferino; aussi l'empereur l'attacha-t-il à cette époque à sa personne en qualité d'aide-de-camp, et le nomma-t-il grand officier de la Légion d'honneur. Le général présida, de 1864 à 1866, le comité d'artillerie, et fut désigné (1864) comme inspecteur-général de l'Ecole polytechnique. En 1866, lors de la cession par l'Autriche de la Vénétie à l'Italie, il fut envoyé comme commissaire impérial chargé de remettre cette province au roi Victor-Emmanuel. Il commanda en 1868 le camp de Châlons, et, au mois de janvier 1869, fut appelé à remplacer le général de Goyon à la tête du 6^e corps d'armée, à Toulouse. Au bout de huit mois de ce nouveau commandement, le général Lebœuf reçut (21 août de la même année) le portefeuille de la Guerre, en remplacement du maréchal Niel. Le 27 décembre suivant, il donna sa démission avec tous ses collègues pour faire place au nouveau

cabinet formé par M. E. Ollivier ; mais, le 3 janvier 1870, son portefeuille lui fut rendu. La veille de son élévation à la dignité de maréchal, dans la séance du Corps législatif du 23 mars 1870, abordant la question de l'organisation de la garde mobile, il prononça ces paroles : « Ma seule politique la voici : c'est d'être toujours prêt... Quant à me mêler de la paix et de la guerre, cela ne me regarde pas. Si la guerre arrive, je dois être prêt ; tel est mon devoir et je le remplirai. » Ce langage fut vivement applaudi. Le lendemain (24 mars), le ministre de la Guerre, promu maréchal de France, entra de droit au Sénat impérial. La question de l'Algérie mit le maréchal Leboeuf aux prises à la fois avec Jules Favre et le comte Lehon qu'une récente mission dans la colonie avait converti à la cause du gouvernement civil. Pour donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique, le maréchal présenta à l'empereur, le 31 mai, un décret rétablissant dans chacun des territoires civil et militaire de l'Algérie, l'indépendance respective des généraux et des préfets. A l'occasion du plébiscite et des élections partielles au Corps législatif, il interdit les réunions électorales aux militaires, et il expliqua à la Chambre, à la suite d'une interpellation de la gauche, les sévérités exercées contre ceux qui avaient enfreint ses instructions. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, la responsabilité du maréchal Leboeuf fut considérable. Son langage, souvent rapporté, témoignait de la plus inaltérable assurance, et, à ceux des députés qui craignaient que la France ne fût pas prête, il répondit, a-t-on prétendu, par cette phrase, qui est restée tristement célèbre : « Nous sommes tellement prêts, que si la guerre durait deux ans, nous n'aurions pas même à acheter un bouton de guêtre ! » Peu de jours après, le 19 juin, il fut nommé major-général de l'armée du Rhin, tout en conservant le portefeuille de la guerre, dont l'intérim fut confié au général Dejean. Après les désastres de Wissembourg, Woerth, Reichshoffen et Forbach, le maréchal fut obligé de résigner ses fonctions de major-général et demeura provisoirement sans emploi (12 août). A ce moment, M. de Kératry proposa à la Chambre l'institution d'une commission d'enquête appelée à sa barre l'ex-ministre de la Guerre, et les principaux fonctionnaires de l'intendance, dont le désordre était attribué par l'opinion publique à l'incurie de l'ancienne administration de la guerre. Cependant, au moment où l'empereur quittait le commandement en chef et où Bazaine était nommé généralissime, M. Leboeuf remplaça, à la tête du 3^e corps, le général Decaen qui venait d'être mortellement blessé à Borny. On assure que le maréchal tenta vainement de se faire tuer dans divers engagements, aux points les plus périlleux : il se distingua notamment à Mars-la-Tour et à Noisseville. Investi dans Metz, il se prononça avec force, le 23 août, dans une réunion présidée par Bazaine, contre la capitulation. Obligé de capituler, le 29 octobre, avec les troupes qu'il commandait, il se rendit en captivité en Allemagne, et alla, après la paix, se fixer en Hollande. Il habitait La Haye quand il fut, au mois de décembre 1871, appelé à déposer devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et devant le conseil d'enquête chargé de juger les capitulations. Ses dépositions furent accablantes pour l'ex-commandant en chef de l'armée de Metz. Le maréchal Leboeuf avait fait

partie du conseil général de l'Orne. Fixé dans sa résidence du Moncel, il y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1866, décoré de la médaille militaire (1867) et d'un grand nombre d'ordres étrangers, et il était l'un des trois derniers maréchaux de France.

LEBCEUF. — Voy. OSMOY (COMTE D').

LE BON (JOSEPH-GHISLAIN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Arras (Pas-de-Calais) le 25 septembre 1765, exécuté à Amiens (Somme) le 14 octobre 1795, fils d'un sergent à verge chargé d'enfants, fit ses études chez les Oratoriens d'Arras et de Juilly, et entra dans cette congrégation en 1784, comme professeur au collège de Beaune, où il acquit une réputation bien différente de la célébrité maudite qui l'attendait dans sa carrière politique : ses compagnons l'avaient surnommé le « Bien nommé. » Ses élèves s'étant échappés, le 5 mai 1790, pour assister à une fête de la fédération à Dijon, Le Bon fut blâmé par ses supérieurs, courut en voiture après ses élèves, les ramena au collège, mais déclara en même temps, en déchirant ses habits, qu'il quittait la congrégation. En vain revint-il le lendemain sur ce mouvement de colère ; on refusa de le reprendre. Il se retira à Ciel, près de Beauvais, chez le père d'un de ses élèves, où il reçut, le 8 juin 1791, la nouvelle qu'il était nommé à la fois curé constitutionnel de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais) et du Vernois, près de Beaune. Il opta d'abord pour le Vernois, mais, apprenant que sa mère était devenue folle à la nouvelle qu'il avait prêté le serment constitutionnel, il accepta Neuville-Vitasse, pour se trouver auprès de sa famille. Il venait de renoncer au sacerdoce, lorsque, après le 10 août 1792, il fut, à 27 ans, élu maire d'Arras et administrateur du département ; il s'empressa d'arrêter et de chasser d'Arras les commissaires envoyés de Paris pour vanter les massacres de septembre, et, Guffroy, qui devait plus tard le dénoncer comme ultrarévolutionnaire, commença par le signaler comme suspect de modérantisme. Suivant un témoignage royaliste (*Souvenirs d'une actrice*, par Mme Louise Fusil), il avait une figure douce et agréable ; il portait toujours du linge très blanc ; ses mains étaient fort soignées et sa mise trahissait une sorte de coquetterie. Ses concitoyens lui donnèrent une nouvelle marque de confiance en le nommant procureur-syndic du département, puis, le 9 septembre 1792, second suppléant du Pas-de-Calais à la Convention, par 400 voix sur 609 votants. Il épousa, le 5 novembre 1792, sa cousine germaine, Elisabeth Regniez, de Saint-Pol, et ne fut admis à siéger à la Convention que le 1^{er} juillet 1793, en remplacement de Magniez. Envoyé, une première fois (9 août 1793), en mission dans le département de la Somme avec André Dumont, il fut nommé membre du comité de sûreté générale (14 septembre) et se vit dénoncé par Bernard de Saintes comme fédéraliste pour avoir défendu contre ce représentant, en mission dans la Côte-d'Or, les membres du conseil général de la commune de Beaune. Il refusa une mission dans l'Orne à cause de la santé de sa femme, et fut envoyé (29 octobre) dans le Pas-de-Calais ; il s'y montra assez modéré pour que Guffroy pût l'accuser de tiédeur une fois de plus, et le représenter à la Convention comme le protecteur des contre-révolutionnaires. Le comité de salut public se hâta de le rappeler ; mais, sur sa promesse de travailler à faire

oublier son indulgence, il fut presque aussitôt après renvoyé avec les mêmes pouvoirs dans le même département (6 mars 1794). En proie dès lors à la fièvre révolutionnaire excitée par l'ennemi à quelques lieues d'Arras, il se mit à sévir avec la dernière rigueur contre les partisans de l'ancien régime. Le 17 nivôse an II, il écrivait au comité de salut public qu'il « faudrait visiter les campagnes. Mandez-moi si vous voulez que j'entreprene cette mission ; elle ne coûtera pas cher à la République, car je sais voyager à pied, à cheval et en voiture. Au surplus, les coquins, dont je fais confisquer les biens et la tête, dédommageront amplement la patrie ! » Son éternel accusateur, Guffroy, le dénonça bientôt comme terroriste exagéré, mais le peu de probité du dénonciateur fut la principale cause de l'inutilité de sa démarche. « Joseph Le Bon, qui représentait le pouvoir du comité de salut public, a écrit Louis Blanc, portait toujours un pistolet à sa ceinture. Figuraient comme juges ou jurés du tribunal redoutable où s'appuyait sa puissance son beau-père et trois oncles de sa femme. Il exerçait autour de lui un tel despotisme, et ce despotisme était si soupçonneux, qu'on put citer un arrêté de lui qui défendait aux femmes d'Arras de s'endimancher. » (*Histoire de la Révolution*, tome IX.) Quant aux forfaits exécrables dont la dénonciation conduisit Le Bon à l'échafaud et dont l'horreur est restée attachée à son nom, il est aujourd'hui prouvé qu'ils ne furent qu'une exagération de la haine. Guffroy (v. ce nom) ayant attaqué, dans son journal *le Rougiff*, l'accusateur public d'Arras Demuliez, celui-ci avait répondu en exhumant du greffe un faux billet de 6,000 francs qu'il prétendait avoir été fabriqué par Guffroy. Ce dernier, inquiet, se rendit à Arras ; les poursuites furent discontinuées ; d'ennemis qu'ils étaient, Demuliez et Guffroy devinrent amis. Bientôt il arriva que, soupçonnant Demuliez d'intelligences secrètes avec la contre-révolution, Joseph Le Bon le fit arrêter et transporter à Paris. Ce dernier, furieux, appela à lui Guffroy, auquel il dépeignit le procureur d'Arras comme un monstre, et qui, sur les renseignements venus de cette source, composa une brochure intitulée *Censure républicaine*. C'était un libelle, dont ses ennemis, une fois les maîtres, firent un arrêté de mort. Cependant, le 25 juillet 1794, Guffroy ayant porté à la tribune ses attaques contre Joseph Le Bon, l'affaire avait été renvoyée à l'examen du comité de salut public, et Barère, dans un rapport présenté quelques jours après, s'était exprimé en ces termes : « Le résultat et les motifs de conduite, voilà ce que nous recherchons. Les motifs sont-ils purs, le résultat est-il utile à la Révolution, profite-t-il à la liberté ? Les plaintes ne sont-elles que récriminatoires, ou ne sont-elles que le cri vindicatif de l'aristocratie ? C'est ce que le comité a vu dans cette affaire. Des formes un peu acerbes ont été rédigées en accusation, mais ces formes ont détruit les pièges de l'aristocratie. Une sévérité outrée a été reprochée au représentant, mais il n'a démasqué que de faux patriotes, et pas un patriote n'a été frappé. » Le Bon avait, d'ailleurs, à son actif, sa conduite énergique à l'égard des Autrichiens qui menaçaient Cambrai. Appelé dans cette ville par Saint-Just et Le Bas au moment où l'ennemi se croyait sûr de franchir le dernier boulevard de notre pays, Le Bon, en ranimant les courages, avait commencé l'œuvre de la délivrance qui se termina par la victoire de Fleurus. Mais, le 15 thermidor an II, de nouvelles dénonciations dirigées contre Jo-

seph Le Bon aboutirent cette fois à un décret d'arrestation. Son affaire occupa à plusieurs reprises la Convention ; le 18 floréal (7 mai 1895), l'Assemblée chargea une commission de 21 membres d'examiner sa conduite. Quiriot, rapporteur de cette commission, présenta, le 1^{er} messidor an III (19 juin suivant), le résultat de son enquête. Il avait divisé en quatre classes les faits imputés à Le Bon : 1^o assassinats juridiques ; 2^o oppression des citoyens en masse ; 3^o exercice de vengeances personnelles ; 4^o vols et dilapidations. Il conclut à l'accusation. Admis à présenter à la tribune ses moyens de défense, Le Bon ne cessa de réclamer trois paniers de papiers qui avaient été enlevés de son domicile et dont ses ennemis s'étaient emparés. De nombreuses séances furent employées à entendre sa défense, puis, cette procédure traînant en longueur, il fut décidé que le rapport de Quiriot serait lu article par article et que l'accusé y répondrait dans le même ordre. Le Bon nia la plupart des faits qu'on lui reprochait, en atténuant d'autres, se défendit surtout en soutenant qu'il n'avait fait qu'exécuter les décrets de la Convention, et, lorsqu'on fut arrivé au quatrième chef d'accusation, *vols et dilapidations*, l'Assemblée refusa d'entendre la suite du rapport, en déclarant que Le Bon s'était pleinement justifié à cet égard. Il n'en fut pas moins traduit devant le tribunal criminel d'Amiens. Pendant les quatorze mois de captivité qu'il eut à subir, il écrivit à sa femme une série de lettres qu'a recueillies et publiées, en 1815, M. Emile Le Bon, leur fils, juge d'instruction à Chalon-sur-Saône. On y trouve ce passage : « O mon amie, ne dis plus que je vais mourir, je vais commencer une nouvelle vie dans tous les cœurs dévoués à la République. » Condamné à mort, il fut exécuté à Amiens le 14 octobre 1795. Le tribunal criminel avait jugé sans appel, en vertu de la loi du 12 prairial ; vainement Le Bon demanda à profiter du bénéfice de la Constitution qui venait d'être achevée, et à être autorisé à se pourvoir en cassation : la Convention passa à l'ordre du jour.

LEBORGNE DE BOIGNE (CLAUDE-PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 8 mars 1762, mort à Paris le 1^{er} mars 1832, entra d'assez bonne heure dans l'administration des colonies et fut nommé, en 1791, secrétaire de la commission envoyée à Saint-Domingue pour assurer la pacification ; il y fut laissé, comme agent central de l'administration, quand les commissaires, dont les pouvoirs avaient été contestés, revinrent en France. Leborgne signala son administration par la promulgation, en 1792, de la loi qui reconnaissait aux nègres des droits politiques ; mais les planteurs et les colons s'opposèrent à la mise en vigueur de cette loi. A l'arrivée à Saint-Domingue des nouveaux commissaires, il fut envoyé à la Martinique avec Rochambeau, et prit une part active à la défense de cette île contre la flotte anglaise. En 1793, à peine revenu en France, il fut arrêté comme girondin et incarcéré à la Conciergerie. Remis peu après en liberté, il fut nommé (1796) commissaire-ordonnateur du corps expéditionnaire de Saint-Domingue, aida, dans la mesure de ses pouvoirs, Rigaud et Sonthonax dans leur mission, et fut élu, le 21 germinal an VI, député de la colonie de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents, par 59 voix (75 votants). Il y prit la parole pour demander la réorganisation de la marine française et

exposer un projet de descente en Angleterre, réclama l'annulation des nouvelles élections de Saint-Domingue parce qu'elles avaient été influencées par Toussaint-Louverture, obtint (7 septembre 1799) que l'on favorisât par des primes l'armement en course : mais la proposition, votée aux Cinq-Cents, fut rejetée au Conseil des Anciens. Il prit parti contre les députés frappés au lendemain de fructidor. Le 18 brumaire l'eut également pour adversaire; aussi perdit-il sa place d'ordonnateur. Il n'exerça aucune fonction publique jusqu'en 1813. A cette époque, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne et fait prisonnier. Il ne rentra en France qu'en 1814, fut mis à la demi-solde, et, après les Cent-Jours, fut réduit, avant l'âge requis, à la pension de retraite. On a de lui : *L'Ombre de la Gironde à la Convention nationale ou note sur ses assassins*, par un détenu à la Conciergerie (Paris 1794); *Essai de conciliation de l'Amérique et de la nécessité de l'union de cette partie du monde avec l'Europe* (Paris 1817); *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue* (id. 1817).

LEBORGNE. — Voy. TOUR (DE LA).

LE BORLE DE GRANPRÉ (PHILIPPE), député en 1789, né à Magnac-Laval (Haute-Vienne) le 26 novembre 1748, mort à une date inconnue, était curé d'Oradour-Fanais, lorsqu'il fut élu, le 20 mars 1789, député du clergé de la sénéchaussée de la Basse-Marche aux États-Généraux. Le *Moniteur* n'a pas mentionné son nom.

LEBOUCHER DES LONGPARES (FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bayeux (Calvados) le 20 février 1750, mort à Bayeux le 1^{er} mars 1835. « fils de Laurent-Pierre Leboucher, apothicaire, bourgeois de Bayeux, et de demoiselle Françoise Leleup, » était juge au tribunal de district de Bayeux, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 339 voix sur 418 votants. Il siégea jusqu'en l'an VIII, et devint, le 22 germinal suivant, juge au tribunal civil de Bayeux. Aux Cent-Jours (13 mai 1815), il fut élu à la Chambre des représentants, par l'arrondissement de Bayeux, avec 64 voix sur 74 votants et 144 inscrits, contre 7 à M. Bunouf-Bunonville. Après la session, il revint à Bayeux et vécut dans la retraite.

LEBOUCHER-DULONCHAMP (PIERRE-CLAUDE-CHARLES), député en 1791, né à Argentan (Orne) le 31 décembre 1758, mort à une date inconnue, « fils de maître Pierre-Claude Leboucher, avocat, et d'Anne Petron, » était procureur-syndic du district d'Argentan, quand il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Orne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 10, par 256 voix (370 votants). Il prit quelquefois la parole pour demander des secours au profit des inondés de l'Orne, pour faire autoriser les échangistes de biens domaniaux à opérer des coupes de bois, etc., et quitta la scène politique après la session.

LEBOUHELEC (PIERRE-JEAN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bignan (Morbihan) le 14 novembre 1763, mort à Vannes (Morbihan) le 10 décembre 1838, « fils de maître Yves-François Lebouhelec, sénéchal de Cargrois, notaire, et procureur, demeurant à Bi-

gnan, et de demoiselle Jeanne Seveno, son épouse, de ce bourg, » était avocat avant la Révolution. Devenu, après 1789, administrateur du département du Morbihan, puis président de canton, et, le 4 floréal an VIII, conseiller de préfecture, il remplit encore les fonctions de juge suppléant au tribunal de première instance de Vannes. Le 12 mai 1815, Lebouhelec fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département du Morbihan, avec 68 voix sur 99 votants. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

LEBOURGEOIS (ARMAND), représentant en 1871 et député de 1876 à 1879, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 22 janvier 1815, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 16 mars 1879, avocat à Dieppe et maire de cette ville sous l'empire, se présenta, dans la Seine-Inférieure, à l'élection partielle du 2 juillet 1871, pour l'Assemblée nationale, motivée par l'option de quatre représentants pour d'autres départements; il fut élu, le 2^e sur 4, par 60,623 voix (115,759 votants, 206,414 inscrits), prit place au centre droit libéral, refusa de répondre à ses électeurs qui lui demandaient (octobre 1873) comment il voterait si une proposition de restauration monarchique était présentée à l'Assemblée, et vota contre l'amendement Barthe, pour l'arrêt sur les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour l'état de siège, pour le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles, contre le retour à Paris, contre le 24 mai, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon. Réélu, le 20 février 1876, comme candidat conservateur constitutionnel, dans la 2^e circonscription de Dieppe, avec 5,716 voix (11,024 votants, 14,112 inscrits), contre 5,251 à M. Cruzel, il continua de siéger au centre droit, vota contre l'amnistie plénière, contre la proposition Gatineau et pour le ministère de Broglie contre les 363. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 8,098 voix (12,155 votants, 14,362 inscrits), contre 4,015 à M. Desmarests, continua de voter contre les ministères républicains, et mourut en mars 1879. Il fut remplacé, au mois de juin suivant, par M. Trouard-Riolle.

LEBOURGEOIS. — Voy. DUCHERRY.

LE BOYS DES GUAYS (JACQUES-FRANÇOIS-CHEVALIER), député en 1789, né à Montargis (Loiret) le 7 décembre 1740, mort à Bléneau (Yonne) le 18 mars 1832, était lieutenant particulier au bailliage de Montargis, quand il fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers du bailliage de Montargis aux États-Généraux, par 44 voix (72 votants). Il protesta contre la formule de serment de l'évêque de Clermont, parla sur l'avancement des militaires députés, et sur un placard demandant l'abolition de la royauté, et répondit à la dénonciation de Goupil contre les Jacobins. Commissaire près le tribunal criminel d'Auxerre en l'an VIII, puis procureur général près la cour criminelle de l'Yonne, il fut créé chevalier de l'empire le 18 juin 1809.

LEBRALY (CHARLES-EGÈNE), représentant en 1848, né à Courteix (Corrèze) le 14 janvier 1809, mort à Aigunade (Indre) le 3 juillet 1888, fils d'un marchand de bœufs, se livra d'abord à la poésie, concourut aux Jeux floraux et y obtint l'églantine d'or. Nommé, sous Louis-Philippe, conseiller de préfecture de la Corrèze, puis sous-préfet de Boussac (Creuse), il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Corrèze à

l'Assemblée constituante, le 3^e sur 8, par 24,244 voix. Il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota en général avec la droite, *contre* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *pour* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome; il s'était rallié, après l'élection du 10 décembre, à la politique du prince-président. Non réélu à la Législative, il devint conseiller général de la Corrèze et fut décoré de la Légion d'honneur en 1853. Le 22 juin 1857, il posa sa candidature indépendante au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Corrèze; mais il échoua avec 3,574 voix contre 24,746 au candidat officiel, élu, M. Lafon de Saint-Mur, et 1,644 à M. Sage, ancien représentant, républicain. M. Lebraly vécut des lors dans la retraite.

LEBRALY (CHARLES-MARIE-GABRIEL), représentant de 1871, né à Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) le 15 avril 1843, fils du précédent, avocat et auteur d'ouvrages de jurisprudence assez estimés, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 6, par 28,491 voix (54,642 votants, 83,707 inscrits). Il prit place au centre droit, fit partie de la commission de révision des grades et de la commission d'examen du projet de loi relatif à l'élection des juges aux tribunaux de commerce, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, fut secrétaire de la réunion Saint-Marc-Girardin, et vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de Thiers, *pour* l'arrêté sur les enterrements civils, *pour* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* l'amendement Barthe, *contre* le retour à Paris, *contre* la dissolution, *contre* la proposition du centre gauche, *contre* l'amendement Wallon. Il échoua ensuite successivement, comme candidat conservateur, le 20 février 1876, avec 5,227 voix contre 5,577 à l'élu républicain, M. Laumond; le 14 octobre 1877, avec 6,199 voix contre 6,428, au député sortant, M. Laumond, et, le 4 octobre 1885, sur la liste de l'Union conservatrice, avec 15,919 voix sur 58,252 votants. M. Lebraly avait été élu conseiller général du canton d'Ussel le 8 octobre 1871.

LE BRETON (PIERRE-JEAN), député en 1789, né à Rostrenon (Côtes-du-Nord) le 8 mars 1752, mort à Paris le 17 février 1829, fils d'un bailli de Quimperlé, fit ses études à Quimper et les termina chez les Bénédictins de Tours, dans la congrégation desquels il entra en 1769. Professeur de rhétorique à Marmoutiers (1779), professeur de philosophie au Mans en 1780, de théologie et de morale (1782), puis de théologie à Compiègne en 1785, il fut nommé, en 1786, secrétaire-greffier de la commission de réforme de l'école militaire de Beaumont-en-Auge, et fut appelé à la chaire de droit canon de la congrégation à Paris. Prieur d'Evron (Mayenne) le 1^{er} janvier 1788, prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de Redon (septembre suivant), il fut élu, le 18 avril 1789, député suppléant du clergé de la sénéchaussée de

Vannes aux Etats-Généraux. Admis à siéger, le 6 octobre 1789, en remplacement de l'abbé Loaisel démissionnaire, il se montra ardent partisan des réformes, réclama (février 1790) l'indulgence de l'Assemblée en faveur des incendiaires et pillards qui dévastaient les campagnes, fit partie (7 février 1790) du comité ecclésiastique dont il devint le secrétaire, et profita du décret du 13 février qui abolissait les vœux monastiques, pour déclarer par écrit qu'il quittait le cloître. Il prêta serment à la constitution civile du clergé, et, après la session, fut nommé curé constitutionnel de Loudéac (octobre 1791). M. René Kerviler, qui a donné une biographie très curieuse de ce député, raconte qu'il inaugura son presbytère en y donnant un bal le jour de la Toussaint. Quelques jours après, il était élu membre du conseil général de la commune de Loudéac, puis, en septembre 1792, président du district. Le 8 pluviôse an II, il fut appelé aux fonctions d'agent de la fabrication des salpêtres, puis (6 pluviôse an III) à celles de préposé aux triages des titres du district de Quimper. Commis à l'administration centrale du département (vendémiaire an IV), il devint, en ventôse, conservateur des hypothèques à Quimper. Le rétablissement du culte ayant rendu sa situation difficile dans la catholique Bretagne, il obtint, en fructidor an VIII, la place de conservateur de la bibliothèque de la cour de Cassation à Paris. Il en publia le catalogue en 1819, et fit partie de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France qui prit la place de cette Académie. Le *Moniteur* l'a confondu avec son homonyme, Roch-Pierre-François Lebreton, conventionnel d'Ille-et-Vilaine.

LEBRETON (DENIS), député en 1791, né à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 17 août 1731, mort à Montfort-l'Amaury le 16 mars 1814, était président du tribunal de ce district, quand il fut élu, le 2 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 14, par 288 voix (570 votants). Il ne siégea que quelques semaines, et, le 11 octobre 1791, adressa au président la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Je vous prie de faire agréer à l'Assemblée nationale ma démission de député du département de Seine-et-Oise. Je suis avec respect, monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« **LEBRETON.** »

Il fut remplacé, le 18 novembre, par le premier suppléant de Seine-et-Oise, M. Chéron.

LEBRETON (ROCH-PIERRE-FRANÇOIS), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 11 décembre 1749, mort à Paris le 12 janvier 1806, était homme de loi à Fougères avant la Révolution. Procureur-syndic du district de cette ville en 1790, il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 4^e sur 10, à la pluralité des voix. Il fit partie du comité des contributions publiques, et siégea silencieusement dans la majorité. Réélu, le 6 septembre 1792, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, le 6^e sur 10, à la pluralité des voix, il siégea parmi les Girondins, et, dans le procès du roi, vota contre l'appel au peuple, contre le sursis, et répondit au 3^e

appel nominal : « Sans doute Louis XVI mérite la mort ; ses crimes sont ceux sur lesquels s'appliquent les dispositions les plus sévères du code pénal. Si donc je prononçais, je voterais pour la mort ; mais alors je voudrais qu'il y eût les deux tiers des voix. Mais, comme législateur, je pense que Louis peut être un otage précieux et un moyen d'arrêter tous les ambitieux. Je vote pour la réclusion à perpétuité. » Ayant signé la protestation du 6 juin contre l'arrestation des Girondins au 31 mai 1793, il fut compris dans le rapport d'Amar du 3 octobre, décrété d'accusation le 25, et jeté en prison. Rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, il demanda sans succès qu'on obligeât les représentants à rendre compte de leur fortune, fit décréter (16 floréal) des indemnités de secours aux maîtres de poste pour le maintien du service des relais, fit un rapport (fructidor) au nom du comités des postes et messageries, et s'opposa (3 brumaire an IV) à la mise en liberté de Rossignol et de Daubigny. Il fut réélu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 321 votants, le 23 vendémiaire an IV, présenta un rapport (6 nivôse) sur les tarifs des postes et messageries, fut nommé (15 brumaire an V), membre de la commission chargée d'examiner la surtaxe proposée sur le port des lettres et des journaux, conclut (5 frimaire) au rejet de cette augmentation, et fut élu secrétaire du Conseil (1^{er} fructidor) ; dans la journée du 18 fructidor, il occupa son siège de secrétaire au bureau. Il sortit du Conseil en l'an VI, et vécut à Paris dans la retraite jusqu'à sa mort.

LEBRETON (JOACHIM), membre du Tribunal, né à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) le 7 avril 1760, mort à Rio-Janeiro (Brésil) le 9 juin 1819, fils d'un maréchal-ferrant chargé d'une nombreuse famille, fut placé comme boursier chez les Théatins, y fit de bonnes études, et, entré dans la congrégation, fut chargé de professer la rhétorique au collège de Tulle. La Révolution qui survint l'empêcha de recevoir les ordres. Partisan des idées nouvelles, il vint à Paris, s'y maria avec la fille aînée de Darcey, inspecteur général de la monnaie, et fut nommé, sous le Directoire, chef du bureau des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur. Son adhésion à la politique de Bonaparte le fit appeler au Tribunal le 7 nivôse an VIII ; il n'eut dans cette assemblée qu'un rôle effacé. Mais Lebreton, qui était devenu, en 1803, membre de la 3^e classe de l'Institut (histoire et littérature ancienne), et secrétaire perpétuel de la 4^e classe (beaux-arts), déploya beaucoup de zèle et d'activité dans les affaires qui intéressaient les arts et les lettres, et s'occupa spécialement des musées. Le 18 octobre 1815, à propos d'une prétendue leçon de morale que nous avait donnée Wellington lors de la restitution aux musées étrangers des chefs-d'œuvre amenés à Paris par Napoléon, Lebreton repoussa ces insinuations et rappela que lord Elgin avait enlevé les marbres du Parthénon. Exclu de l'Institut par le gouvernement de la Restauration, il s'expatria, et se rendit (1816) au Brésil dans le dessein d'y former une colonie d'artistes français. Bien accueilli par le roi, il n'en rencontra pas moins dans son œuvre des difficultés imprévues, et mourut à Rio-Janeiro en 1819. — On a de Lebreton plusieurs articles et notices sur des sujets de littérature et d'art, et un *Rapport sur l'état des Beaux-Arts* (1810). — Chevalier de la Légion d'honneur du 4 frimaire an XII.

LEBRETON (EUGÈNE-CASIMIR), représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1853 à 1870, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 18 janvier 1791, mort à Paris le 4 mars 1876, fils d'un laboureur, s'enrôla comme volontaire en 1813, fit la campagne de 1814, assista à Waterloo, resta dans l'armée à la seconde Restauration, et devint, en 1823, capitaine-rapporteur au conseil de guerre de Paris. Nommé chef de bataillon au 53^e de ligne en 1830, il fut pendant quelque temps chargé de surveiller les menées légitimistes en Vendée et en Bretagne, puis appelé au commandement en second et à la direction des études au collège militaire de la Fleche en 1846. Colonel du 22^e de ligne en 1849, il partit pour l'Algérie l'année suivante et y resta jusqu'en 1846, prenant part aux différentes campagnes dont notre colonie était alors le théâtre. Général de brigade le 23 novembre 1847, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 30,439 voix (72,675 votants, 87,002 inscrits). Nommé questeur de l'Assemblée, il combattit l'insurrection de juin, demanda (23 juin 1848) que l'Assemblée choisit quelques-uns de ses membres pour se rendre au milieu des troupes afin de leur prêter le secours de leur autorité morale, et que l'on appelât de province les renforts nécessaires, et se signala à l'attaque du clos Saint-Lazare. Il siégea au comité de la guerre et vota en général avec la majorité de la Constituante, contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Réélu à la Législative, le 13 mai 1849, par le même département, le 1^{er} sur 6, avec 45,335 voix (63,593 votants, 84,674 inscrits), il se rallia à la politique napoléonienne et vota avec la majorité. Grand-officier de la Légion d'honneur (13 juin 1850), général de division (28 décembre 1852), il fut élu député au Corps législatif comme candidat officiel, d'abord dans la 3^e circonscription de la Vendée, le 4 septembre 1853, en remplacement de M. Bouchier de l'Écluse démissionnaire, par 11,248 voix (11,514 votants, 34,528 inscrits), puis, le 22 juin 1857, par 14,878 voix (15,025 votants, 34,477 inscrits) ; ensuite dans la 2^e circonscription d'Eure-et-Loir, le 4 juin 1863, par 21,337 voix (33,280 votants, 39,939 inscrits), contre 6,337 à M. Henri Bosselet et 5,512 à M. Vingtain, et, le 24 mai 1869, par 16,463 voix (33,152 votants, 39,645 inscrits), contre 7,698 à M. Bosselet et 9,080 à M. Vingtain. Questeur du Corps législatif, il vota quelquefois avec le parti libéral. Il fut admis à la retraite, comme général de division, le 14 juin 1853. M. Lebreton était conseiller général du canton de Nogent-le-Rotrou.

LEBRETON (CHARLES-LOUIS-BAPTISTE), représentant en 1848 et en 1871, né à Ploërmel (Morbihan) le 15 décembre 1800, fils d'un percepteur de Pleyben (Finistère), entra comme élève chirurgien de marine à l'École de Brest en 1824, servit à bord de la *Guerrière*, et, après avoir été reçu docteur à Paris en 1834, se fixa comme médecin à Pleyben. D'opinions libérales, il devint dans sa région le correspondant du *National* et fut chargé de recueillir les souscriptions pour les *Adieux* de

presse et les détenus politiques. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 15, par 99,416 voix, il fut secrétaire du comité de la marine, et vota en général avec le parti du *National*, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Adversaire modéré mais très ferme de la politique de l'Élysée, il ne fut pas réélu à la Législative et reprit en Bretagne l'exercice de sa profession. Il ne reparut au parlement qu'après l'Empire. Il échoua d'abord dans le Finistère aux élections du 8 février 1871, comme candidat républicain, avec 38,774 voix sur 76,088 votants; mais il fut élu, à l'élection complémentaire du 2 juillet suivant, dans le même département, le 3^e sur 4 de la liste républicaine, par 58,331 voix (93,916 votants, 169,980 inscrits). Il se fit inscrire à la gauche républicaine et vota pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal, contre la loi des maires. Conseiller général du canton de Pleyben (Finistère), du 8 octobre 1871, il rentra dans la vie privée après la dissolution de l'Assemblée nationale.

LEBRETON (ELOI-THÉODORE), représentant en 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 1^{er} décembre 1803, mort à Rouen le 10 décembre 1883, fils d'un journalier et d'une blanchisseuse, entra à sept ans dans une fabrique d'indienne comme « tireur », apprit seul à lire et à écrire, et composa des vers que Mme Desbordes-Valmore trouva agréables, par leur tour naïf et harmonieux; grâce à sa protection, il put les faire insérer dans un journal de Rouen et entra bientôt en relations avec Châteaubriand, Lamartine, Hugo et Béranger, qui se mirent à flatter le l'envi l'ouvrier-poète. Il publia, en 1837, les *Heures de repos d'un ouvrier*, et fut nommé, en 1840, conservateur de la bibliothèque de Rouen. Républicain avancé, imbu depuis longtemps des théories de Louis Blanc, ses idées s'adoncèrent avec sa situation, et, lorsqu'il eut été élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 19, par 140,063 voix, il vota avec la majorité, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre celles contre Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, Lebreton rentra dans la vie privée. On a encore de lui : *Nouvelles heures de repos d'un ouvrier* (Rouen 1842); *Espoir*, poésies (Rouen 1845); *La Fraternité*, revue de la Franc-Maçonnerie rouennaise (1843-1848); *Biographie normande* (1856-1861).

LEBRETON (PIERRE-JULES), représentant en 1848, né à la Suze (Sarthe) le 6 août 1814,

mort au Mans (Sarthe) le 15 février 1871, marchand de vins en gros, adjoint au maire du Mans, juge au tribunal de commerce et administrateur de la succursale de la Banque de France de cette ville, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 12, par 108,244 voix sur 114,212 votants. Républicain modéré, il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne prit pas part au vote sur l'ensemble de la Constitution et rentra dans la vie privée après la session.

LEBRETON (PAUL-ANSELME), membre du Sénat, né à Laval (Mayenne) le 12 septembre 1833, propriétaire et président de l'Association des agriculteurs de la Mayenne, fut élu, comme conservateur, le 5 janvier 1888, sénateur de ce département par 399 voix sur 689 votants, contre 280 à M. Lecomte, ancien député, républicain. Il prit place à droite et vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LE BRUN (FRANÇOIS), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, entra dans les ordres et fut successivement vicaire de la paroisse de Saint-Louis en l'Isle à Paris, et curé de Lyons-la-Forêt (Eure). Le 24 avril 1789, le bailliage de Rouen l'envoya, comme député du clergé aux États-Généraux. Le Brun n'y joua qu'un rôle très effacé.

LEBRUN (LÉON-HENRI-LÉONOR), député en 1789, né à Jaligny (Allier) le 12 janvier 1734, mort à une date inconnue, « bourgeois à Peuillet, » fut élu, le 18 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 58 voix sur 108 votants. Il vota obscurément avec la majorité.

LE BRUN (MARIE-LUCIEN), député en 1791, né à Vernon (Eure) le 4 décembre 1746, mort à une date inconnue, était administrateur à Vernon-sur-Seine, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, deuxième suppléant à l'Assemblée législative par le département de l'Eure, avec 227 voix (312 votants). Admis à siéger comme titulaire le 1^{er} mai 1792, en remplacement de M. Legendre démissionnaire, il n'eut qu'un rôle effacé jusqu'à la fin de la session.

LEBRUN (BENOIT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 12 décembre 1751, mort à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) le 29 septembre 1819, avocat à Orléans, fut conseiller municipal de cette ville et conseiller de préfecture du Loiret. Il avait rempli aussi les fonctions d'architecte de la ville. Le 11 mai 1815, Lebrun fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département du Loiret, avec 38 voix (66 votants). Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

LEBRUN (CHARLES), dit **LEBRUN DE SAISSEVAL**, député de 1820 à 1822, né à Paris le 13

mai 1769, mort au château de Saint-Christophe-du-Japonet (Somme) le 26 septembre 1851, fut nommé par le gouvernement de la Restauration chevalier de la Légion d'honneur et maire du 4^e arrondissement de Paris (27 mars 1816). Il était conseiller à la cour des Comptes. Le 14 novembre 1820, il fut élu député de la Seine, au collège de département, par 998 voix sur 1,936 votants et 2,206 inscrits. Il prit place au centre et vota avec le gouvernement, sans paraître à la tribune. Promu, le 10 août 1827, conseiller-maire à la cour des Comptes, il termina sa carrière avec le titre de conseiller-maire honoraire. Officier de la Légion d'honneur.

LEBRUN (PIERRE-ANTOINE), pair de France, sénateur du second empire, né à Paris le 29 novembre 1785, mort à Paris le 27 mai 1873, s'adonna de bonne heure à la littérature et particulièrement à la poésie et composa une tragédie : *Coriolan*, qui lui valut la protection de François de Neufchâteau; celui-ci le fit entrer au Prytanée en 1797. Il fit, après Austerlitz, une *Ode à la Grande armée* que Napoléon récompensa d'une pension de 1200 francs, et, après Iéna et Friedland, la *Guerre de Prusse*. Il fut nommé receveur des contributions au Havre. A la Restauration, il ne cessa de célébrer les gloires impériales et publia *Super flumina*, *Le vaisseau de l'Angleterre*, *Poème sur la mort de l'Empereur*, etc. Le gouvernement lui supprima sa pension et lui retira la recette du Havre; il aborda alors le théâtre. Déjà, en 1814, il avait composé une tragédie : *Ulysse*; il partagea avec Saintine, en 1817, le prix de poésie de l'Académie française. Il fit jouer, le 6 mars 1820, au Théâtre-Français, *Marie Stuart*, qui eut beaucoup de succès et qui est restée au répertoire. Les romantiques surtout firent bon accueil à l'œuvre dans laquelle ils applaudissaient le triomphe de leurs idées. Le *Cid d'Andalousie*, en 1825, ne réussit pas, mais le *Voyage en Grèce* plut davantage. Lebrun entra à l'Académie française en 1828, pour remplacer François de Neufchâteau. Nommé, en 1830, directeur de l'Imprimerie royale, situation qu'il garda jusqu'en 1848, il fut appelé, le 7 novembre 1839, à la Chambre des pairs, et, le 8 mars 1853, au sénat du second empire. Grand-officier de la Légion d'honneur (14 août 1858). Il mourut subitement à Paris. On a encore de lui *Œuvres de P. Lebrun* (1844-1863), cinq volumes en deux parties. Il eut pour successeur à l'Académie française M. Alexandre Dumas fils.

LEBRUN (PIERRE-SIMON-LOUIS-AUGUSTE), dit SIMON-LEBRUN, représentant en 1871, né à Blet (Cher) le 7 janvier 1816, parent de Michel de Bourges, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Propriétaire dans le canton de Nérondes, d'opinions conservatrices libérales, il fut porté sur la liste monarchiste du Cher, le 8 février 1871, et élu, le 1^{er} sur 7, par 54,935 voix (76,432 votants, 95,825 inscrits). Mais il donna aussitôt sa démission, pour raison de santé, et fut remplacé, le 2 juillet suivant, par M. Ernest Duvergier de Hauranne.

LEBRUN (CHARLES-FRANÇOIS), DUC DE PLATANCE, député en 1789, membre du Conseil des Anciens, pair de France, né à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) le 19 mars 1739, mort au château de Saint-Mesme (Seine-et-Oise) le 16 juin 1824, « fils M. Paul Lebrun et de Louise

Lecrosnier », commença ses études à Coutances et les acheva au collège des Grassins à Paris. Il manifesta de bonne heure une aptitude singulière pour les langues et apprit non seulement le grec et le latin, mais encore l'italien, l'allemand et l'anglais. Il se livra aussi à la culture du droit et des législations comparées : son livre préféré était l'*Esprit des lois* de Montesquieu. De 1761 à 1763, il voyagea en Hollande et en Angleterre, observant, étudiant, comparant. A son retour en France, il devint avocat, sur les instances de sa famille, et suivit les cours de Lorry qui le recommanda à Maupeou. Ce fut là l'origine de sa fortune politique. Maupeou lui confia l'éducation de son fils aîné et la rédaction de ses discours et de ses écrits. Pour l'en récompenser, il lui obtint une place de censeur royal, que Lebrun accepta pour ne pas désobliger son bienfaiteur, mais qu'il s'efforça de remplir avec autant de justice que de modération. Devenu chancelier, Maupeou n'eut garde d'oublier son protégé qui fut nommé inspecteur général des domaines de la couronne. En réalité, il dirigeait la chancellerie, ce qui explique le mot de Louis XV : « Que ferait Maupeou sans Lebrun ? » Ce fut lui, en effet, qui composa le discours du chancelier sur la réforme des parlements et sur la nouvelle organisation judiciaire. Deux ans après, en 1773, Lebrun épousa Mlle de Lagoutte, mariage qui lui permit de vivre indépendant quand Maupeou quitta le ministère (24 août 1774). Il se retira alors en sa terre de Grillon, près Dourdan, où il se consacra exclusivement à la culture des lettres. De 1774 à 1789, il publia diverses traductions, plus élégantes que fidèles, notamment la *Jérusalem délivrée* et l'*Iliade*. Mais la réunion des Etats-Généraux vint tirer Lebrun de sa retraite volontaire. Il fit paraître à cette époque la *Voix du citoyen* qui contient de prophétiques aperçus sur les périodes qui suivirent et particulièrement sur les événements qui devaient amener l'établissement d'une dictature militaire. Elu, le 29 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Dourdan, il parut assez souvent à la tribune. Quoiqu'il se réservât de préférence aux discussions des comités, il parla sur la vente des biens du clergé, s'opposa à la création du papier-monnaie et fut le rapporteur et souvent le rédacteur des importantes lois financières que vota l'Assemblée. Lorsqu'il s'agit de l'organisation des pouvoirs politiques, il défendit avec énergie le système anglais et le principe des deux Chambres. Mais ses arguments ne purent résister aux attaques de Sieyès ni à l'éloquence de Mirabeau. Président du directoire de Seine-et-Oise après la clôture de la Constituante, il eut à réprimer des troubles assez graves au commencement de 1792. Au 10 août, il donna sa démission. Devenu suspect, il fut arrêté en septembre 1793 et enfermé à Versailles. Des habitants de Dourdan s'interposèrent auprès du représentant en mission pour que Lebrun fût relâché. On le fit en effet sortir de prison, mais en lui disant : « Tu peux retourner chez toi, on va te donner un fidèle sans-culotte que tu paieras, que tu nourriras, et qui te surveillera. » Il ne tarda pas à être de nouveau incarcéré. Il ne dut la vie qu'au 9 thermidor qui lui valut en même temps la liberté. A la sollicitation de ses amis, il reprit alors la présidence du département de Seine-et-Oise, fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, le 27 vendémiaire an IV, par 247 voix sur 355 votants, et réélu le 25 germinal an VII. Il y prit la défense des parents

des émigrés, combattit les emprunts forcés et fut le rapporteur d'un certain nombre de lois financières. Il ne prit aucune part directe au 18 brumaire; mais, le 19, il fut nommé membre de la Commission intermédiaire des Anciens, et devint troisième consul le 22 frimaire an VIII. Tandis que Bonaparte se réservait la diplomatie et la guerre, il confia à Cambacérès la direction de la justice et à Lebrun la réorganisation des finances et de l'administration intérieure. Il lui avait dit toutes les difficultés du moment et n'eut qu'à se louer de cet heureux choix. Quand M. de Barante alla remercier Lebrun de l'avoir nommé préfet de l'Aude (an VIII), celui-ci lui dit : « Il est possible que vous soyez quelque peu aristocrate : il n'y a pas de mal quand on l'est dans une juste mesure. » Lebrun avait de nombreuses relations dans le monde de l'ancienne noblesse, et Louis XVIII essaya, à cette époque, de le gagner, par Mme de Pracontal, « aux vrais principes de la monarchie ». Lebrun mit fin aux négociations par une lettre qu'il adressa à Louis XVIII, le 20 fructidor an VIII : « C'est pour aider à sauver la patrie, écrivit-il, que j'ai accepté la place que j'occupe; mais il faut vous le dire et je vous crois le courage de l'entendre, ce n'est pas en lui donnant un roi qu'on peut la sauver aujourd'hui. » Nommé architrésorier le 28 floréal an XII, à l'avènement de l'Empire, et grand-cordon de la Légion d'honneur le 10 pluviôse an XIII, Lebrun conserva vis-à-vis de l'Empereur une certaine indépendance. Bien qu'il acceptât, le 19 mars 1808, le titre de duc de Plaisance, il chercha à s'opposer à la création de la noblesse impériale et à l'abolition du Tribunal, sans y réussir. En 1805, il fut chargé de l'organisation de la République de Gènes réunie à l'Empire, et nommé gouverneur général de son territoire. En 1810, après l'abdication du roi Louis de Hollande, il reçut une mission extraordinaire dans ce pays et partit, avec le titre de lieutenant-général de l'Empereur, pour y organiser toutes les branches des services publics. En quinze mois, cette lourde besogne fut menée à bonne fin. Il y resta quelque temps encore comme gouverneur général, et son administration fut si paternelle que les Hollandais l'appelaient : « le bon Stathouder ». Mais les malheurs vinrent bientôt fondre sur lui. Son fils cadet, colonel de lanciers, périt pendant la retraite de Russie. L'année suivante, après Leipzig, les alliés envahirent la Hollande, une grave insurrection éclata à Amsterdam et il dut se retirer; mais il le fit dignement et en plein jour. En raison de son âge, il ne prit aucune part aux événements de 1814 et resta fidèle à l'Empereur. Cependant, après l'abdication de Napoléon, il consentit à signer le rappel des Bourbons et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il devint grand-maître de l'Université et pair de Cent-Jours (2 juin 1815), mais la seconde Restauration le raya de la liste des pairs, et il ne rentra à la Chambre haute que le 5 mars 1819. Cette même année, à 80 ans passés, il adressa encore un discours au duc d'Angoulême à l'installation du conseil des prisons. Peu de temps après, il se retira définitivement à Saint-Mesme, où il mourut. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres depuis 1803, Lebrun a publié : *Jérusalem délivrée*, poème du Tasse (traduction, 1774); *L'Iliade d'Homère* (traduction, 1776 et 1809); *La voix du citoyen* (1789-1804); *Lettres sur la finance* (1791); *L'Odyssée d'Homère* (traduction, 1809), etc.

LEBRUN (ANNE-CHARLES), DUC DE PLAISANCE, représentant à la Chambre des Cent-Jours, pair de France, sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Paris le 28 décembre 1775, mort à Paris le 21 janvier 1859, suivit la carrière des armes. Sous-lieutenant au 5^e dragons en 1798, il fit partie, en 1799 et 1800, de l'armée de réserve. Aide-de-camp du premier consul qu'il accompagna en Italie, il reçut dans ses bras, à Marengo, le général Desaix frappé à mort. Capitaine le 17 mars 1801, chef d'escadron le 31 octobre suivant, il fut envoyé, en 1802, dans la Gironde, et, en 1803, au camp de Montreuil, où il resta jusqu'au départ de la Grande-Armée. Promu colonel du 1^{er} hussards le 1^{er} février 1804, il fit la campagne de 1805, se signala dans la poursuite de l'armée autrichienne, et fut chargé de porter à Paris la nouvelle de la victoire d'Austerlitz. Revenu à l'armée pour la campagne de Prusse, il assista à Iéna, où il sabra, à la tête de ses hussards, plusieurs bataillons d'infanterie saxonne et s'empara de ses drapeaux. Général de brigade le 1^{er} mars 1807, inspecteur général de cavalerie le 6 octobre suivant, aide-de-camp de l'empereur, il prit encore part aux campagnes de 1807 et de 1809, et chargea l'infanterie russe à Eylau, et l'artillerie autrichienne à Wagram. A la fin de 1809, il dut pourvoir à la défense d'Anvers et à l'approvisionnement de Bréda, Berg-op-Zoom, et autres places. Général de division le 23 février 1812, grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, il fut appelé au commandement des 1^{re} et 3^e divisions de réserve à la Grande-Armée, puis devint gouverneur d'Anvers le 7 octobre 1813, et, lors de la campagne de France en 1814, reprit auprès de Napoléon ses fonctions d'aide-de-camp (25 janvier). A la première Restauration, Louis XVIII le nomma commissaire extraordinaire dans la 14^e division militaire, et, le 14 juillet suivant, inspecteur général des hussards. Au retour de l'île d'Elbe, il exerça d'abord le commandement provisoire du 3^e corps à l'armée d'observation, redevint aide-de-camp de l'empereur, et fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de Seine-et-Marne, avec 42 voix (79 votants); la veille (9 mai), il avait échoué dans l'arrondissement de Melun avec 16 voix contre 42 à l'élu, M. Guyardin. Mis en non-activité à la seconde Restauration, puis replacé dans le cadre de la disponibilité le 30 octobre 1818, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 16 juillet 1824, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Le gouvernement de Louis-Philippe le maintint en disponibilité, lui conféra la grand-croix de la Légion d'honneur (27 avril 1833), et le plaça dans la réserve, le 29 octobre 1840. Admis d'office à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1848, par le gouvernement provisoire, il fut appelé au Sénat du second empire le 26 janvier 1852, et à la dignité de grand-chancelier de la Légion d'honneur le 26 mai 1853.

LEBRUN (AUGUSTE-CHARLES), BARON DE PLAISANCE, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 20 février 1789, mort à Paris le 23 avril 1849, frère du précédent, second fils de Charles-François Lebrun (*V. pl. haut*), et « de dame Anne Delagoutte », suivit, de même que son frère, la carrière des armes, quitta l'armée après avoir été admis à la retraite comme officier, et fut élu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par